

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 60 (1934)  
**Heft:** 23

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

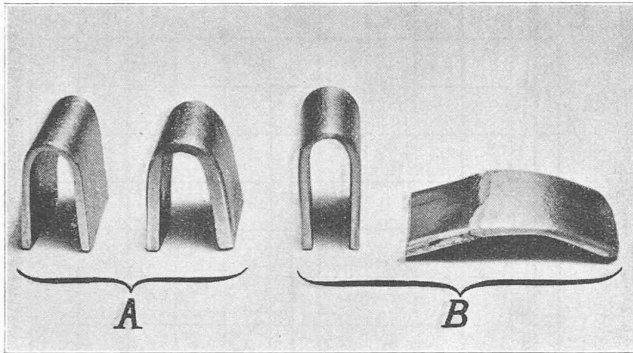


Fig. 11.

à cet essai deux échantillons soudés avec la même électrode. Le premier assemblage était fait avec une bonne tôle tandis que le second mettait en jeu une tôle plus riche en carbone. Avant traitement Monypenny, la soudure paraît normale, et le pliage semble indiquer une ductilité aussi bonne dans les deux cas (A). Après corrosion au contraire, le pliage demeure parfait dans le cas de l'assemblage normal, tandis que la deuxième éprouvette montre une fragilité telle que le métal casse au moindre choc (B) (fig. 11).

#### Conclusions.

Ainsi qu'on aura pu s'en rendre compte par les exemples que nous avons traités, le problème de la corrosion des soudures, bien que soumis aux lois générales, présente des aspects qui lui sont propres. Certaines propriétés, inhérentes à ce mode d'assemblage, peuvent avoir des répercussions inattendues sur leur comportement. La conclusion qu'il est permis de tirer est qu'en toutes circonstances la soudure de bonne qualité doit être recherchée. Elle ne peut être réalisée que par l'emploi d'électrodes convenablement étudiées et utilisées dans des conditions parfaitement définies.

### Concours d'idées pour un collège classique et l'aménagement d'un ancien pénitencier, à Lausanne.

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

N° 16 « Virgile » bis (lettres rouges). Implantation du collège trop près de l'avenue de Béthusy.

Bonne disposition des espaces libres.

La proposition pour utiliser le haut du terrain n'est pas indiquée; le terrain au sud du collège devrait être aménagé en préau, car le préau proposé est insuffisant.

Accès sur avenue de Béthusy très bien compris.

La disposition en équerre du principal escalier intérieur est défectueuse.

Les paliers d'arrivée sont trop exigus.

Bonne et claire distribution générale.

Architecture uniforme et correcte.

N° 80 « Dixi ». Il est regrettable que la partie sud-est du terrain soit occupée par des villas, ceci au détriment du préau et du terrain de jeux. Ce dernier est trop près des classes, l'accès principal sur avenue de Béthusy manque d'ampleur.

L'escalier secondaire est beaucoup trop exigü.

Les W. C. des garçons sont trop excentriques.

Bonne disposition générale, mais le couloir de la Direction manque de lumière.

Architecture correcte.

N° 59 « Pour la Jeunesse ». Bonne implantation, mais la part affectée au lotissement est trop considérable, au détriment du collège.

La division de la partie attribuée au collège est défectueuse.

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 27 octobre 1934, page 256.

Un jardin public, à proximité des classes, est peu recommandable.

Le terrain de jeux est beaucoup trop petit et ne devrait pas être traversé par la circulation.

L'accès principal près de la place de l'Ours est bien placé, mais manque d'ampleur.

Le parloir encombre une partie du plan qui devrait être plus largement traitée, le vestibule d'entrée étant un peu exigü.

La composition générale du projet est très bonne.

La portée de la façade ouest sur deux piliers distants de 16 m est excessive.

Façade bien adaptée au plan.

Après un nouvel examen individuel, le jury décide d'attribuer à ces projets le rang ci-dessous :

1<sup>er</sup> rang : N° 36 « Classique » ;

2<sup>e</sup> rang : N° 77 « Polymnie » ;

3<sup>e</sup> rang : N° 75 « Ex-æquo » ;

4<sup>e</sup> rang : N° 16 « Virgile » (lettres rouges) ;

5<sup>e</sup> rang : N° 80 « Dixi » ;

6<sup>e</sup> rang : N° 59 « Pour la Jeunesse » ;

7<sup>e</sup> rang : N° 1 « Forum » ;

8<sup>e</sup> rang : N° 65 « A l'Ours ».

Le jury décide de répartir la somme de 10 000 fr. mise à sa disposition de la façon suivante :

1<sup>er</sup> prix : N° 36 « Classique » : Fr. 2800.

2<sup>e</sup> prix : N° 77 « Polymnie » : Fr. 2500.

3<sup>e</sup> prix : N° 75 « Ex-æquo » : Fr. 2100.

4<sup>e</sup> prix : N° 16 « Virgile » (lettres rouges) : Fr. 1600.

5<sup>e</sup> prix : N° 80 « Dixi » : Fr. 1000.

Les enveloppes ouvertes, les lauréats sont proclamés comme suit :

1<sup>er</sup> prix : M. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne.

2<sup>e</sup> prix : M. A. Laverrière, architecte à Lausanne.

3<sup>e</sup> prix : M. Fréd. Hermann-Fierz, de Goumoëns-le-Jux, architecte, à Zurich.

4<sup>e</sup> prix : M. A. Laverrière, architecte à Lausanne.

5<sup>e</sup> prix : M. Pierre Maurel, architecte, à Lausanne.

M. A. Laverrière obtenant déjà le deuxième prix ne peut, suivant les conditions du concours, toucher le quatrième prix qui était attribué à son projet « Virgile » (lettres rouges); aussi le projet classé en cinquième rang obtient-il le quatrième prix. Le cinquième prix revient alors au projet classé en sixième rang; c'est celui de M. Jean Hugli, architecte, à Yverdon.

## SOCIÉTÉS

### Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Le tome XXVI de la *Maison bourgeoise en Suisse* :

*La casa borghese nel cantone Ticino, la parte*, qui vient de paraître est offert aux membres de la S. I. A. aux prix réduits suivants :

Fr. 18 pour le premier exemplaire } brochés.

Fr. 26 pour chaque exemplaire en plus }

Supplément pour la reliure : Fr. 8.

Frais de port en sus.

Prix, en librairie : Fr. 40.

Le secrétariat de la S. I. A. exprime l'espoir que les membres de la Société profiteront de ces conditions très avantageuses pour acquérir ce magnifique ouvrage — texte de M. Francesco Chiesa — tout à fait propre au rôle d'étrennes à la fois instructives et artistiques. Il en est d'ailleurs de même de tous les autres volumes de la collection de la *Maison bourgeoise en Suisse* dont un nombre illimité d'exemplaires est à la disposition des membres de la S. I. A., à prix réduit.

Vente exclusive par le secrétariat de la S. I. A. : Zurich, Tiefenhöfe 11.